



Dédommagement sous forme d'un avoir

Par **Frasier**, le **08/09/2012 à 10:45**

Bonjour,

Je voudrai savoir si l'offre de dédommagement proposée par un agent de voyages, sous forme d'une réduction à valoir sur un prochain voyage peut être légalement considérée comme un véritable moyen de règlement du préjudice à dédommager (à l'identique d'un dédommagement sous forme de numéraire par exemple.)

Si possible, merci de me communiquer les référence juridiques ou jurisprudentielles.

Par avance, merci

Frantey